

# Passeport pour le monde

## Guide pour les étudiants partant en mobilité internationale

Nom .....



*Université Catholique de Louvain*

# Sommaire

<b>1 Editorial</b> .....	3
<b>2 L'Université Catholique de Lille, une université internationale</b> .....	4
a. L'Université Catholique de Lille en quelques chiffres	
b. Lille, une ville ouverte sur l'Europe	
c. Le Service Relations Internationales de l'Université Catholique de Lille	
<b>3 Etudier ou effectuer un stage à l'étranger</b> .....	7
a. Etudes à l'étranger	
b. Stages à l'étranger	
<b>4 Préparer son séjour à l'étranger</b> .....	8
a. Les sessions de préparation au départ	
b. Logement	
c. Budget et moyens de paiement	
d. Conseils d'étudiants partis en mobilité	
<b>5 Aides financières</b> .....	13
a. Dans le cadre d'un séjour d'études	
b. Dans le cadre d'un stage	
<b>6 Aspects administratifs</b> .....	17
a. Formalités, documents d'identité, visas et immigration	
b. Assurances	
c. Santé	
d. Législation	
<b>7 Déroulement du séjour</b> .....	21
a. A l'arrivée	
b. En cas de problème	
c. Modifications au cours du séjour	
d. Recommandations	
<b>8 Fin du séjour</b> .....	24
a. Aspects académiques	
b. Aspects logistiques	
c. Retour sur le campus	
<b>9 Sources d'information</b> .....	26
a. Informations pratiques et contacts	
b. Bibliographie conseillée	
c. Adresses internet utiles	
<b>10 Charte de l'étudiant en mobilité internationale</b> .....	29

## « *L'Université Catholique de Lille, une université ouverte à l'Europe et au monde* »

La dimension internationale, comme élément d'ouverture à la diversité et aux cultures, et de formation des jeunes qui nous sont confiés dans la totalité de leur être, fait partie intégrante du projet de notre Université pour les années à venir.

**1600 étudiants internationaux** accueillis sur nos campus, **90 nationalités...**

**1300 séjours d'études** et **1600 stages à l'étranger** chaque année...

**350 universités partenaires** à travers le monde...

Des liens forts avec les universités de l'Eurorégion à travers des programmes Interreg...

La participation à des programmes européens ou internationaux, une animation internationale sur le campus à travers des manifestations annuelles (Semaine de l'Europe, Semaine de l'Afrique, semaine internationale...) et l'engagement d'associations étudiantes.

Une formation à la communication interculturelle proposée à la majorité de nos étudiants.

Une Charte d'accueil des étudiants internationaux engageant l'ensemble des établissements et des services présents sur le campus, des cours en anglais, des formations spécifiques pour des étudiants internationaux, un accueil et un accompagnement personnalisés...

Une Charte des étudiants partant en mobilité internationale, une préparation au départ et un suivi pendant leur période de mobilité.

La participation à des réseaux européens (EAIE, EAEC, FUCE, UNeECC) et internationaux (NAFSA, AUF, FIUC, AIU), l'adhésion à l'agence CampusFrance qui assure la promotion de l'enseignement supérieur français à l'étranger.

Autant d'atouts qui font de l'Université Catholique de Lille une des universités les plus internationales de France.

**Pascal CODRON**

*Vice-Président Relations Internationales*

# 2 L'Université Catholique de Lille, une université



## a L'Université Catholique de Lille en quelques chiffres

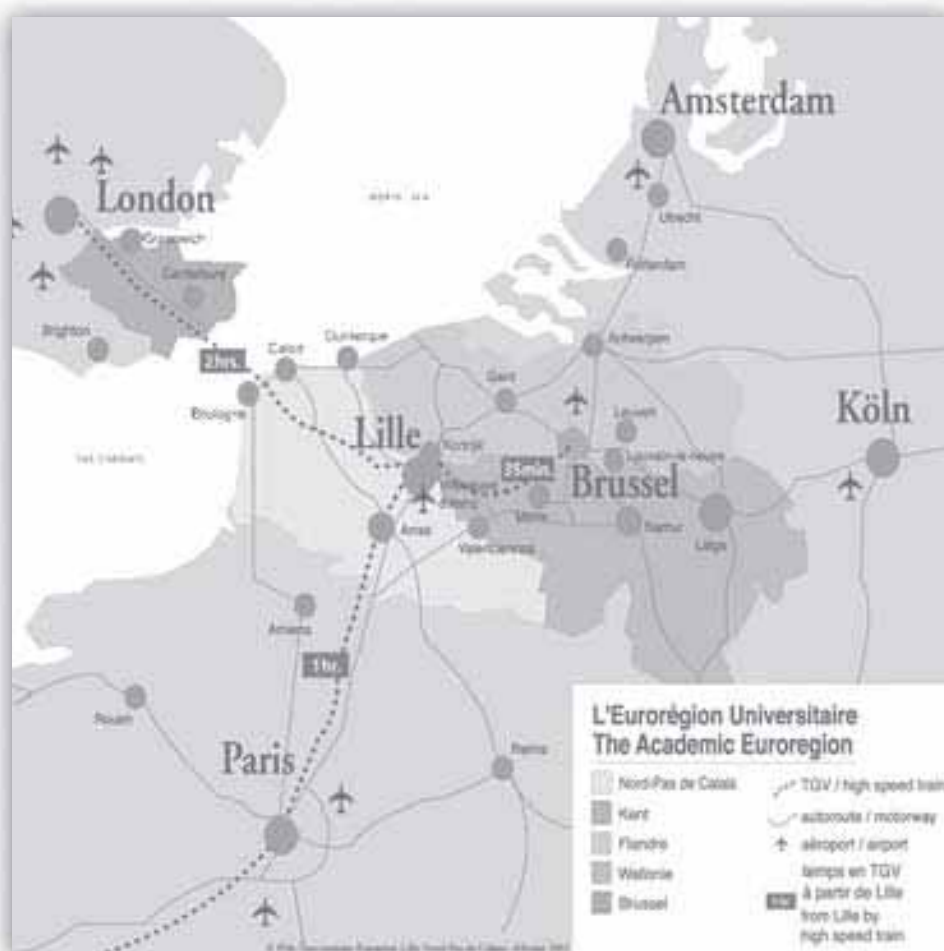
- **21.500 étudiants en 2009-2010**
- **6 Facultés** (qui constituent l'Institut Catholique de Lille)
- **20 Écoles et Instituts** dont 6 écoles d'ingénieurs, 3 écoles de commerce et de gestion, des écoles médicales et paramédicales, sociales, de cadres du tertiaire...
- **5 instituts transversaux** : Institut de l'entrepreneuriat, Institut du sensoriel, un Institut du développement durable et responsable, Institut de Formation à l'Hygiène, Institut «Handicaps, dépendance et citoyenneté»
- **Un centre hospitalier de plus de 700 lits et places autorisées**
- St-Philibert, St-Vincent de Paul, CMP de Croix, Clinique Ste-Marie de Cambrai
- **33 équipes de recherche** (dont 7 associées au CNRS)
- Un département d'Éthique (domaines : médical - économique - ingénierie)
- 350 accords de coopération et conventions avec l'étranger
- Une Maison des Relations Internationales
- Une Maison de l'Étudiant avec des services
- **300 associations étudiantes** (bureaux des élèves, associations humanitaires, culturelles, sportives...) dont 6 clubs d'entrepreneurs étudiants et 7 junior-entreprises
- **Une bibliothèque numérique en réseau** (BNR)
- Une bibliothèque universitaire Vauban et 12 bibliothèques de secteurs
- Une maison de l'étudiant, un centre de soins (CPSU), un centre sportif (7 ha)
- Un campus universitaire en ville sur 10 ha d'emprise au sol
- **2.000 chambres dans les résidences universitaires**
- Une aumônerie étudiante et des antennes dans les secteurs
- Un centre culturel : salle d'exposition, conférences, concerts, ateliers...
- 1.000 enseignants et personnels permanents et 2.500 enseignants vacataires



## b Lille, une ville ouverte sur l'Europe

Située au cœur de l'Europe du Nord Ouest, dans le triangle Bruxelles-Paris-Londres, l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai compte plus de deux millions d'habitants, répartis sur la région de Lille Métropole, du Sud de la Flandre occidentale et de la Wallonie picarde.

Pour plus d'informations : [www.lillemetropole.fr](http://www.lillemetropole.fr)



## b | Le Service Relations Internationales

### de l'Université Catholique de Lille



**Anne-Marie Michel,**  
Directrice  
[anne-marie.michel@icl-lille.fr](mailto:anne-marie.michel@icl-lille.fr)



**Annie-Claude Guiset,**  
Directrice adjointe,  
Coordonnateur institutionnel Erasmus,  
Stages Erasmus et Stages Blériot  
[annie-claude.guiset@icl-lille.fr](mailto:annie-claude.guiset@icl-lille.fr)



**Audrey Vanpeperstraete,**  
Séjours d'études Erasmus  
[audrey.vanpeperstraete@icl-lille.fr](mailto:audrey.vanpeperstraete@icl-lille.fr)



**Stéphanie Bois,**  
Bourses Blériot  
[stephanie.bois@icl-lille.fr](mailto:stephanie.bois@icl-lille.fr)



**Marie-Eve Bonnet Laborderie,**  
Conventions Globales  
[marie-eve.bonnetlaborderie@icl-lille.fr](mailto:marie-eve.bonnetlaborderie@icl-lille.fr)

# 3 Etudier ou effectuer un stage à l'étranger

## a Etudes à l'étranger

Effectuer une période d'études à l'étranger est profitable à bien des égards, sur les plans personnel, académique et social. L'étudiant en mobilité développe ses capacités d'adaptation, d'autonomie, de communication interculturelle ainsi que ses connaissances européennes ; les progrès linguistiques sont incontestables. Il bénéficie également d'un sérieux atout en termes d'insertion professionnelle.

L'Université Catholique de Lille a une longue tradition de partenariat avec des universités européennes et internationales. Actuellement, **350 accords de partenariat** permettent des échanges étudiants :

- En Europe, avec environ 300 universités, dans de nombreuses disciplines. Ces échanges ont pour cadre le programme européen EFTLV-Erasmus, qui utilise le système ECTS pour la reconnaissance académique.
- Dans le monde entier, grâce à des conventions interuniversitaires globales ou à des accords bilatéraux gérés par les établissements membres de l'Université Catholique de Lille.

Pour plus d'informations :

<http://www.univ-catholille.fr/international/etudes-international.asp>

## b Stages à l'étranger

Chaque année 1600 étudiants de l'Université Catholique de Lille effectuent un stage à l'étranger. Ce stage est obligatoire dans un certain nombre de cursus et il fait partie intégrante de la dimension internationale de la formation des jeunes.

La durée et la fréquence des stages à l'étranger varient selon les Etablissements membres de l'université et les parcours de formation.

Des expériences internationales et interculturelles, vécues sous forme de stage ou de séjour d'études hors de France sont en effet un atout majeur pour l'avenir professionnel des futurs diplômés.

# 4 Préparer son séjour à l'étranger

Un séjour à l'étranger ne s'improvise pas, il faut s'y préparer avec environ un an de préavis (avec une nuance pour les stages). Vous devez réfléchir à votre projet de formation, à vos objectifs, sans oublier les contraintes financières : n'oubliez pas d'établir un budget prévisionnel, car certaines destinations sont plus coûteuses que d'autres, y compris dans un même pays.

Dans tous les cas, gardez une copie de votre dossier de candidature et des annexes.

## a Les sessions de préparation au départ

Le Service Relations Internationales organise chaque année fin mars, des sessions de préparation au départ pour les étudiants français devant effectuer un séjour d'études à l'étranger l'année suivante dans le cadre de programmes d'échanges coordonnés par le Service RI.

### ■ Objectifs de ces sessions

- **sensibiliser** les étudiants à leur rôle d'ambassadeurs de l'Université Catholique de Lille, en leur rappelant qu'ils portent aussi l'image de leur pays d'origine,
- **responsabiliser** les étudiants ayant la chance de pouvoir effectuer un séjour d'études à l'étranger,
- les aider à **préparer leur séjour** d'études à l'étranger, en leur transmettant des recommandations importantes et des conseils pratiques, accompagnés d'une sensibilisation au choc culturel qu'ils pourront ressentir sur place et au retour
- faciliter les **contacts entre les étudiants** partant vers la même destination.

### ■ Public concerné

Les étudiants partant en **séjour d'études** dans une université partenaire de l'Université Catholique de Lille, dans le cadre des conventions interuniversitaires globales de l'Université Catholique de Lille ou du programme Erasmus (programmes coordonnés par le Service Relations Internationales de l'Université).

La participation à une session est obligatoire pour ces étudiants, qui s'engagent à compléter un « questionnaire étudiant séjour d'études », utile aux futurs candidats.

## b Logement

Pour votre séjour à l'étranger, il vous faudra trouver un logement sur place.

### ***Comment choisir son logement ? Quand faut-il se décider ? Quelques avis d'étudiants Erasmus partis en 2008-2009***

Tout est affaire de préférence en termes de logement.

Il y a ceux qui recommandent de « *rechercher un logement à l'avance (forums, sites internet de colocation)* » et d'autres qui expliquent que le logement est « *facile à trouver sur place* ».

Il y a ceux qui conseillent d'être en résidence universitaire et ceux qui préfèrent être en logement privé.

Dans tous les cas, la règle semble être l'anticipation :

« *Prenez du temps pour le logement. Fouillez sur internet. Interviewez les anciens Erasmus.* »

« *Ne pas s'y prendre trop tard pour pouvoir prendre le temps d'étudier les différentes possibilités.* »

« *Pour trouver un logement, il est mieux d'arriver dans le pays d'accueil et de loger dans un hôtel quelques jours, afin de pouvoir visiter les appartements. L'erreur que j'ai commise est de trouver un logement avant mon départ, sans même le visiter. Finalement, cela s'est quand même très bien passé.* »

### ■ **Procédures et pistes**

Votre université d'accueil pourra peut-être vous donner des informations et organiser votre logement sur place (cas très fréquent aux USA et Canada par exemple).

Attention, dans ce cas, à bien respecter les procédures et délais d'inscription. Sinon, à vous de rechercher les informations auprès de l'université d'accueil, des anciens étudiants, sur internet...

Les options sont variées :

- résidences universitaires et foyers étudiants
- location d'un appartement privé
- colocation
- centres d'hébergement spécialisés pour les étudiants
- échange d'appartements.

Une solution de dépannage dans l'attente d'un logement consiste à résider en auberge de jeunesse (solution économique et relativement simple).

Si vous optez pour cette solution provisoire, vous pouvez vous procurer la carte FUAJ (Fédération Unie des Auberges de Jeunesse) – 11 € en 2010 pour les moins de 26 ans. [www.fuaj.org](http://www.fuaj.org)

Cette carte donne accès à 4200 Auberges de Jeunesse dans le monde, implantées dans 81 pays (International Youth Hostelling Federation). Elle est valable durant une année civile. [www.hihostels.com](http://www.hihostels.com)

## ■ Qu'est-ce qu'un logement à l'étranger ?

Tous les logements ne sont pas identiques, les normes et références diffèrent selon les pays. Il serait illusoire de s'attendre à ce que le logement dans le pays d'accueil soit similaire à celui que l'on trouve dans son pays d'origine.

Les résidences pourront être plus ou moins proches de l'université, les bâtiments pourront être plus ou moins modernes, les chambres plus ou moins grandes, le standing plus ou moins élevé, le délai de confirmation ou pour réparer un élément défectueux plus ou moins long.

Il sera bon d'avoir ces aspects à l'esprit dans la préparation du séjour, la sélection du logement et au cours du séjour en lui-même.

## c Budget et moyens de paiement

Dans le cadre des séjours d'études dans une université partenaire, les étudiants paient leurs frais de scolarité à la Faculté ou Ecole de la Catho où ils sont inscrits, mais ils ne paient pas de frais d'inscription à l'université d'accueil (hormis certains frais obligatoires : assurance parfois, cotisations donnant accès à des services...).

Voici une liste de quelques frais à prévoir, qui vous permettront d'établir un **budget prévisionnel** pour la durée totale de votre séjour :

- frais de voyage (aller-retour France – pays de destination)
- frais de logement (loyer, caution, éclairage et chauffage selon le type de logement)
- budget pour la vie courante (nourriture, transport sur place)
- autres frais obligatoires (par exemple couverture sociale, assurance...)
- divers...

Vérifiez que vous disposez de **moyens de paiement** suffisants (liquidités, chèques de voyage, carte de crédit internationale...) pour couvrir vos frais de séjour et votre retour.

Négociez avec votre banque avant votre départ, et si cela est possible, une autorisation de découvert ou des facilités de trésorerie, afin d'éviter de mauvaises surprises : les bourses sont souvent versées tardivement, et les frais d'installation s'accumulent en début de séjour.

Le montant des retraits par carte bancaire à l'étranger est limité à une certaine somme par semaine, renseignez-vous auprès de votre banque avant le départ.

Des **aides financières** existent, sous certaines conditions (cf. chapitre 5) :

- consultez le site international de l'Université : <http://www.univ-catho-lille.fr/international/aides-financieres-depart.asp>
- contactez votre responsable RI pour connaître la marche à suivre.

## d Conseils d'étudiants partis en mobilité

### ■ Préparation du séjour

Il est vivement conseillé de rechercher des informations au plus tôt sur les cours, le système universitaire, l'université d'accueil, les logements, les informations pratiques, l'emploi du temps de la semaine d'accueil et le cas échéant, auprès :

- d'anciens étudiants Erasmus ou d'étudiants partis en mobilité internationale
- des coordonnateurs Erasmus ou chargés des relations internationales dans les pays d'origine et d'accueil
- d'étudiants sur place (associations étudiantes).

« Passer beaucoup de temps à se renseigner sur le pays, la ville, l'université de destination, la culture, les coutumes, etc... »

« Poser des questions tout le temps et à tout le monde. Aller chercher les renseignements par vous-même. »

« Les recherches doivent être faites avec sérieux, ce sont autant d'informations qu'il ne faudra plus chercher sur place. Mais même avec une bonne préparation, on ne peut jamais tout prévoir. Partir à l'étranger c'est aussi savoir faire face à des situations inattendues. »

« Trop prêt n'est jamais vrai. »

## ■ Compétences linguistiques

« Avoir des notions de la langue du pays d'accueil est un minimum. Se renseigner sur son niveau de langue et sur le niveau de langue demandé par l'université d'accueil. Suivre les cours intensifs de langue. »

« Aimer la langue et la comprendre est beaucoup plus utile que d'apprendre tout par cœur. »

« [Dans les pays non-anglophones,] peu de personnes parlent anglais (attention à avoir des notions de la langue du pays d'accueil). »

## ■ Réussite académique

« Essayer de se renseigner le plus possible sur le contenu des cours (sur place et même avant d'arriver si possible), car les descriptifs de cours proposés par les universités d'accueil sont souvent assez vagues, ou même parfois, assez différents du contenu réel de la matière. Attention aux changements, chevauchements des emplois du temps... »

« Discuter avec ses professeurs de toute difficulté. »

« Rythme d'études soutenu. Avoir une vraie motivation scolaire. »

## ■ Motivation

« S'agissant des procédures de candidatures, rien de très compliqué dès lors qu'on est motivé. »

« Ne pas se décourager avec les papiers à remplir. Certains aident à réfléchir sur ses réelles motivations et sa capacité à vivre à l'étranger. »

« Pour se sentir bien dans le pays, l'important est d'être ouvert et agréable, la langue après s'apprend très vite. »

« Une année en Erasmus est exigeante sur de nombreux plans. Il est nécessaire de s'investir avant et pendant son séjour Erasmus, afin de saisir l'ensemble des bénéfices offerts par une telle expérience. »

## ■ Autres

« Commencer à faire des recherches concernant le projet de séjour d'études à l'étranger au moins un an à l'avance ainsi que commencer à économiser de l'argent. »

« Bien se renseigner sur les bourses pouvant être obtenues. »

« Prévoir un budget pour les voyages. »

« Participer à un maximum de visites et de soirées. »

« Prendre connaissance de la ville sur internet pour ne pas être perdu. »

Des réunions d'information sur les possibilités de séjour à l'étranger sont organisées par un certain nombre de Facultés et d'Ecoles. Il est important de bien préparer son séjour, qu'il s'agisse d'un séjour d'études ou d'un stage à l'étranger. Il faut également réfléchir aux frais induits, se renseigner sur les aides financières, sur les démarches préalables (visas pour certains pays, ouverture sociale, assurance...).

## a Dans le cadre d'un séjour d'études : programme d'échange

### ■ Allocation Erasmus (programme européen EFTLV)

Séjour d'études de 3 mois minimum à 12 mois maximum dans une université européenne partenaire, ayant signé un accord bilatéral Erasmus avec l'Université Catholique de Lille.

Bourse modulée et attribuée sous conditions de ressources familiales.

**Montant** : 100 € à 300 € par mois de séjour, selon les ressources.

*NB : tous les étudiants ne sont pas allocataires (ressources plafonnées)*

**Contact** : le Correspondant Erasmus de votre Faculté ou Ecole.

### ■ Aide complémentaire à la bourse Erasmus, aide du Conseil Général du Nord

**Conditions** : domicile fiscal des parents dans le Nord et critères de ressources.

**Montant** : 91,50 € par mois de séjour, pour 10 mois maximum.

**Informations** : [www.cg59.fr](http://www.cg59.fr)

### ■ Bourse départementale d'études européennes du Conseil Général du Pas de Calais

Pour séjour d'études Erasmus ou Lingua et stage Erasmus.

**Conditions** : domicile fiscal des parents dans le Pas de Calais et critères de ressources.

**Montant** : 90, 110 ou 130 € (selon le pays) par mois de séjour, pour 10 mois maximum.

**Informations** : [www.cg62.fr](http://www.cg62.fr)

## ■ Bourse régionale Blériot de mobilité internationale du Conseil Régional Nord - Pas de Calais

Principalement pour séjour d'études, à l'exclusion du programme Erasmus  
(option retenue par notre université)

**Conditions** : séjour à l'étranger ou dans les DOM TOM de 13 semaines minimum, critères de ressources, excellence académique, coût du voyage et du séjour.

**Montant** : bourse forfaitaire de 1.167 €.

**Contact** : Service Relations Internationales de votre Faculté ou Ecole.

## ■ Bourse régionale «Aide au voyage» du Conseil Régional Nord - Pas de Calais

Destinée à aider les étudiants partant en séjour d'études (y compris Erasmus) ou en stage à l'étranger ou dans les DOM TOM (y compris stage Erasmus).

**Conditions** : séjour ou stage de 13 semaines minimum, domicile fiscal dans le Nord ou le Pas de Calais, être boursier du CROUS (ou autre), y compris échelon 0.

**Montant** : aide forfaitaire de 200 €.

**Contact** : Service Relations Internationales de votre Faculté ou Ecole.

*Certains Conseils Généraux ou Régionaux d'autres régions de France attribuent parfois une bourse de mobilité. N'oubliez pas de vous renseigner !  
Attention : il est généralement interdit de cumuler 2 bourses de 2 régions.*

## b Dans le cadre d'un stage

### ■ Bourse de stage Erasmus

**Public** : étudiants tous niveaux d'études, toutes filières (dès la première année)

Durée du stage : 3 mois minimum, sauf pour les étudiants en BTS (2 mois minimum pour ceux-ci)

Lieu et terrain de stage : tout organisme ou entreprise de l'Union Européenne ou des 31 pays concernés, à l'exclusion des institutions européennes, ambassades et consulats.

**Conditions** : critères de ressources et indemnisation nulle ou faible du stage.

Sélection des candidats par la Commission Stages Erasmus (quota limité).

**Montant** : 300 € par mois de stage

**Contact** : Service Relations Internationales ou Service Stages de votre Faculté ou Ecole

## ■ Bourse départementale d'études européennes du Conseil Général du Pas de Calais

Pour séjour d'études Erasmus ou Lingua et stage Erasmus.

**Conditions** : domicile fiscal des parents dans le Pas de Calais et critères de ressources

**Montant** : 90, 110 ou 130 € (selon le pays) par mois de séjour, pour 10 mois maximum

**Informations** : [www.cg62.fr](http://www.cg62.fr)

## ■ Bourse régionale Blériot de mobilité internationale du Conseil Régional Nord - Pas de Calais

Environ 20 bourses Blériot sont réservées à des stagiaires partant en stage à l'étranger ou dans les DOM TOM (*à l'exclusion des stages Erasmus*)

**Conditions** : stage de 13 semaines minimum, pas (ou très peu) indemnisé, critères de ressources (priorité aux boursiers du CROUS ou aux étudiants à faibles ressources).

**Montant** : bourse forfaitaire 1167 €.

*NB : ces conditions et le montant de cette bourse de stage ont été définis par notre université*

**Contact** : Service Relations Internationales ou Service Stages de votre Faculté ou Ecole.

## ■ Bourse régionale «Aide au voyage» du Conseil Régional Nord - Pas de Calais

Aide aux étudiants partant en séjour d'études (y compris Erasmus) ou en stage à l'étranger ou dans les DOM TOM.

**Conditions** : séjour ou stage de 13 semaines minimum, domicile fiscal dans le Nord ou le Pas de Calais, être boursier du CROUS (ou autre), y compris échelon 0.

**Montant** : aide forfaitaire de 200 €.

**Contact** : Service Relations Internationales de votre Faculté ou Ecole.

## ■ Bourse régionale de Solidarité Internationale du Conseil Régional Nord - Pas de Calais

Bourse pour lycéens ou étudiants (16-25 ans) partant en stage dans un pays émergent ou en développement (y compris stage de moins de 13 semaines).

**Condition** : domicile fiscal dans le Nord ou le Pas de Calais.

**Montant** : bourse forfaitaire de 500 €.

**Candidature** : les futurs stagiaires doivent postuler individuellement en présentant leur projet, au moins 3 mois avant le départ, auprès du Conseil Régional Nord-Pas de Calais.

**Source** : site web du Conseil Régional/ Solidarités/relations et coopération internationales/intro/les jeunes et l'international/bourses de stage en solidarité internationale.

**<http://www.nordpasdecals.fr/international/jeunes1/bourses.asp>**

## ■ Quelques contacts utiles :

Ministère de l'Education Nationale : **[www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)**

Site du CIDJ : **[www.cidj.asso.fr](http://www.cidj.asso.fr)**

CROUS : **[www.crous-lille.fr](http://www.crous-lille.fr)**

Agence Europe Education Formation France : **[www.europe-education-formation.fr](http://www.europe-education-formation.fr)**

Service Relations Internationales de l'université : **[international@icl-lille.fr](mailto:international@icl-lille.fr)**



## a Formalités, documents d'identité, visas et immigration

### ■ Formalités d'entrée et de séjour

Renseignez-vous sur les formalités d'entrée et de séjour auprès de l'ambassade du pays de destination.

Vérifiez les documents de voyage requis et la durée de validité de vos documents si vous en disposez déjà.

### ■ Documents de voyage requis

#### ***Pour les séjours dans l'Union européenne – la Carte Nationale d'Identité***

- Pour faire établir une carte d'identité, adressez-vous à la mairie de votre domicile qui vous fournira un imprimé à compléter sur place uniquement.
- Vous trouverez la liste des pièces à fournir sur le site Internet de la préfecture du Nord ou auprès de votre mairie.
- Les délais de traitement sont variables selon les périodes de l'année (un délai de deux mois est fixé pour répondre à une demande).
- La carte nationale d'identité sera ensuite à retirer directement à la mairie du lieu de demande.

#### ***Pour les séjours hors Union européenne – le Passeport***

- Pour l'obtention d'un passeport, la procédure et la liste des pièces à fournir sont disponibles sur le site Internet de la préfecture (pour le Nord [www.nord.pref.gouv.fr](http://www.nord.pref.gouv.fr)) ou auprès de votre mairie.
- 1 timbre fiscal est à prévoir (environ 90 €).
- Le dossier est à déposer dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil des demandes (liste sur le site des préfectures de votre département) qui se chargera d'enregistrer votre dossier et de le transmettre à la préfecture.
- Le retrait du passeport s'effectue par le demandeur directement à la mairie du lieu de demande.
- Les délais de traitement sont variables selon les périodes de l'année (un délai de deux mois est fixé pour répondre à une demande).

Pour des raisons de sécurité certains pays exigent que la CNI ou le passeport soit valable encore 6 mois après la date de retour, informez-vous donc auprès de l'ambassade du pays de destination.

## ■ Visas et immigration

Certains pays demandent des **visas** d'entrées. Pour savoir si votre pays de destination en fait partie, il est fortement conseillé de se renseigner au préalable auprès de l'ambassade du pays d'accueil, de sorte à réaliser les démarches nécessaires dans le respect des délais.

Pour un départ vers les Etats-Unis, vous pouvez consulter le site de l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique en France :

<http://french.france.usembassy.gov/rdv.html>

## ■ Recommandations

Prenez la précaution de conserver à votre domicile la photocopie (y compris page des visas) des documents que vous emportez (en cas de perte ou de vol à l'étranger) et de vous munir d'au moins 2 photos d'identité.

Important : renseignez-vous sur les délais, modalités (documents à fournir, format des photos...).

Assurez-vous d'avoir dans votre bagage à main pendant le voyage les lettres d'invitation et documents qui vous seront demandés lors des **contrôles d'immigration** à l'entrée sur le territoire du pays d'accueil.

## b Assurances

L'étudiant doit impérativement bénéficier d'une **assurance** couvrant sa **responsabilité civile** scolaire et extra-scolaire et en apporter la preuve.

L'étudiant doit souscrire à une **assurance** particulière en matière de **logement** car il n'est pas couvert par son multirisque habitat conclu en France. Il conviendra à l'étudiant de s'informer à son arrivée sur place des usages en pratique dans le pays d'accueil, qu'il loge en résidence universitaire ou dans des habitations de nature publique ou privée.

Il est recommandé également de vous rendre auprès de votre centre de sécurité sociale étudiante (de type SMENO) qui pourra vous proposer les prestations nécessaires.

## c Santé

### ■ Couverture santé

Il est vivement conseillé de souscrire une **assurance maladie et de rapatriement** bien adaptée au pays de destination (type SMENO...).

Renseignez-vous auprès de la caisse d'assurance maladie dont vous dépendez et auprès de votre compagnie d'assurance sur les possibilités de remboursement des frais médicaux à l'étranger. Ces frais selon les pays peuvent être très élevés.

Attention : certaines universités étrangères imposent leur propre formule d'assurance santé. Point à vérifier avant toute autre démarche.

Lors d'un séjour dans l'un des pays de l'Union Européenne, munissez-vous de **la « Carte européenne d'assurance maladie »** ou du formulaire adéquat disponible auprès de votre caisse d'assurance maladie. Cette carte est gratuite, valable 1 an. Il suffit de la demander, avec préavis, à votre caisse d'assurance maladie.

### ■ Vaccins

Consultez votre médecin traitant avant tout voyage dans un pays touché par des maladies endémiques nécessitant des soins ou des mesures préventives (vaccinations obligatoires ou conseillées, règles d'hygiène de base, etc.).

Cela peut aussi être le bon moment pour mettre à jour les vaccinations traditionnelles si elles ne le sont pas.

Cf. le site de l'Institut Pasteur [www.pasteur-lille.fr](http://www.pasteur-lille.fr)

### ■ Recommandations

- Vérifiez ce que couvre l'assurance de vos parents dans le cadre des séjours à l'étranger
- Assurez-vous d'emporter la carte d'assurance et la police d'assurance (contacts, téléphone, procédures...) avec vous.
- Vous pouvez prévoir d'emporter votre ordonnance pour les soins optiques ou une paire de lunettes/lentilles supplémentaire
- Prenez avec vous les ordonnances des médicaments que vous prenez régulièrement.

## d Législation

### ■ Législation locale

Respectez les usages locaux et les religions pratiquées dans le pays de destination. Ils peuvent entraîner des attitudes ou des règles vestimentaires ou alimentaires qu'il convient de prendre en compte.

Respectez les lois locales, notamment celles relatives à l'alcool et au tabac (importation, achat et consommation), aux mœurs, aux stupéfiants ; les peines encourues peuvent être très lourdes dans certains pays : l'interdiction de séjour définitive, la réclusion à perpétuité, voire la peine de mort.

### ■ Douane

Certains pays interdisent l'entrée sur leur territoire de produits alimentaires, d'équipement divers tels : appareils photos, postes transistors... etc. Renseignez-vous auprès des services consulaires ou des offices du tourisme du pays de destination.

L'importation en France, l'exportation de France ou la simple détention de produits, contrefaisant des marques constitue un délit douanier qui vous expose à des sanctions douanières, financières et pénales

### ■ Automobile

Informez-vous sur les règles du code de la route local et sur les pratiques. Si vous utilisez votre véhicule, munissez-vous des documents suivants : carte grise, carte internationale d'assurance (renseignez-vous sur sa validité selon le pays où vous vous rendez), permis de conduire international (à demander à la Préfecture), et un carnet de passage en douane s'il est exigé.

Pour plus d'informations : [www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr](http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr)

# 7 Déroulement du séjour

## a A l'arrivée

- Lors de votre départ, nous pouvons vous conseiller de ne pas promettre à votre famille de les contacter dès l'arrivée car des retards ou des imprévus pourraient vous empêcher de le faire et les inquiéter inutilement. Vous pourriez par exemple plutôt proposer d'appeler 1 à 2 jours après votre départ, ce qui vous laissera plus de temps pour trouver le temps et la manière de les contacter.
- Une fois arrivé sur place, **allez au plus vite vous faire enregistrer auprès du Consulat de France le plus proche, qui pourra vous aider en cas de problème grave ou perte de documents** et vous renseigner sur les coutumes, la législation...
- Choc culturel : dans les semaines ou les mois suivant votre arrivée, vous pourrez osciller entre des sentiments très contradictoires et alternés : euphorie ou découragement, soif de découverte ou impression de solitude... Cela est tout à fait normal : le choc culturel se ressent assez fort lors d'un premier séjour seul dans un pays étranger : même si vous avez déjà voyagé dans différents pays, séjourner et s'intégrer est une autre affaire. Vous pourrez à un moment avoir l'impression de ne rien comprendre à l'université d'accueil et dans la vie de tous les jours (langue ou accent, mode de vie, codes de politesse, relations sociales, organisation des cours...).  
Recommandation : restez humble, observez, demandez des explications à des étudiants, pour « décoder » et éviter des impairs.  
Ce petit « passage à vide » aura lieu également à votre retour en France et dans votre famille, car vous aurez changé et mûri, vous porterez aussi un autre regard sur la France.

## b En cas de problème

### **Vous devez avertir :**

- l'Université d'accueil
- le Correspondant Relations Internationales de votre Faculté ou Ecole qui pourront vous aider selon le problème en question.

### Et, en cas de grave problème :

- Le Service Relations Internationales de l'Université Catholique de Lille se tient à votre disposition pour relayer toute demande et vous assister au besoin.
- Le Consulat de France pourra également vous conseiller et vous assister en case d'accident, de catastrophe naturelle ou autre problème grave.

## c Modifications au cours du séjour

### ■ Changement de cours

Si vous vous rendez compte au début du séjour que les cours que vous avez initialement choisis ne correspondent pas à l'intitulé ou à ce que vous aviez imaginé ou si le cours se trouvait annulé, contactez le référent dans votre établissement d'origine avant d'apporter une modification à votre liste de cours.

### ■ Réduction de la durée du séjour

Il se pourrait qu'au cours de votre séjour, des événements pédagogiques, logistiques, culturels ou autres vous amènent à rentrer plus tôt que prévu. Dès que cette éventualité apparaît, il est nécessaire de contacter votre référent dans votre établissement d'origine mais aussi celui de votre établissement d'accueil. Ils pourront vous renseigner sur les démarches à effectuer, les conséquences sur votre parcours et les possibilités de réintégration des cours sur le campus d'origine.

A noter également qu'en cas de réduction de la durée du séjour (par votre fait ou non), il est possible que certains frais ne puissent pas vous être remboursés (loyer, ...).

Par ailleurs, certaines bourses sont calculées sur la durée réelle du séjour et seront donc recalculées en cas de réduction de la durée de séjour.

### ■ Extension de la durée du séjour

Il se peut que vous souhaitiez prolonger votre séjour de quelques mois en passant un second semestre dans l'université d'accueil. En revanche, un séjour de plus de 2 semestres est rarement souhaitable et possible.

Si vous souhaitez étendre la durée de votre séjour, par exemple dans le cadre du programme Erasmus ou d'un accord bilatéral de votre Faculté ou Ecole, il vous faut d'abord demander l'accord du responsable de l'établissement français et ensuite, si vous avez obtenu le feu vert de votre responsable, vous pourrez solliciter l'accord de l'établissement d'accueil.

Dans le cas où l'extension de durée est approuvée par les 2 établissements, il vous faudra alors choisir vos cours supplémentaires et faire valider la nouvelle liste de cours par les 2 responsables.

Attention : une extension de la durée du séjour nécessite souvent, selon le

pays d'accueil, selon votre visa et votre nationalité, une extension de validité du titre de séjour et des démarches à entreprendre auprès des autorités compétentes, sans garantie de résultat.

Par ailleurs cette extension de durée est impossible pour les séjours organisés dans le cadre des conventions globales ; ces échanges sont en effet contingentés et très encadrés.

**Toutes ces démarches prennent du temps, donc nous vous conseillons vivement de ne pas attendre la dernière minute pour planifier une modification du séjour.**

## d Recommandations

Allez voir le service relations internationales ou le contact dans l'université d'accueil.

Ces professionnels pourront répondre à vos questions sur l'université, les programmes d'orientation le cas échéant, la ville et la vie académique.

Soyez prudent(e) ! Les étrangers sont parfois une cible privilégiée des voleurs et pickpockets. Dans la mesure du possible, ne transportez pas de trop grosses sommes d'argent sur vous.

Ne mettez pas tous vos papiers et votre argent au même endroit.

Si vous avez promis à votre famille de l'appeler régulièrement, faites-le pour éviter de l'inquiéter.

Quand vous êtes dans un pays étranger, vous devez en respecter les lois. Assurez-vous de les comprendre et de vous y soumettre. Si vous vous trouvez dans une situation difficile, contactez l'ambassade de France la plus proche.

Renseignez-vous sur la culture, la législation, la culture, les coutumes, l'organisation du pays d'accueil. Demandez toujours la permission avant de prendre quelqu'un en photo et respectez les lieux de culte et autres sites religieux.

Pensez à prévenir vos proches, banques et organismes créanciers de votre séjour à l'étranger et de l'adresse à laquelle ils pourront vous contacter.

## a Aspects académiques

Contactez votre établissement d'origine pour connaître les modalités et délais d'inscription pour l'année ou le semestre suivant(e). Si vous êtes en Licence 3, renseignez-vous assez tôt pendant votre séjour sur les possibilités de poursuite d'études ainsi que sur les procédures et délais d'inscription en Master.

Renseignez-vous pour savoir si le relevé de notes sera automatiquement envoyé à votre établissement d'origine, à qui, comment et dans quel délai.

Votre établissement d'origine réalisera la conversion des notes depuis le système du pays d'accueil dans le système français.

Pensez à sauvegarder vos recherches, travaux et documents sur une clé USB afin de pouvoir les produire ou les ré-exploiter au besoin. Envisagez le meilleur moyen de ramener à la maison vos notes et livres de cours.

Vérifiez avec vos contacts dans l'université d'accueil (service relations internationales, contacts académiques) les éventuelles démarches à faire avant de rentrer en France.

Faites signer sur place les attestations de présence et complétez les bilans ou rapports qui vous seront demandés à votre retour en France.

## b Aspects logistiques

Prenez le temps de vérifier les modalités de résiliation des différents contrats souscrits lors de votre séjour (logement, téléphone, abonnements...).

Pensez à confirmer les vols que vous avez réservés. Cela doit être fait dans les 48 à 72 heures avant le départ du vol.

Renseignez-vous sur la réglementation douanière relative à l'exportation du pays d'accueil et à l'importation sur le sol français des achats que vous aurez faits pendant votre séjour.

## c Retour sur le campus

Remettez les documents adéquats (relevés de notes, attestations de présence, bilans) à la personne chargée de votre dossier.

Si vous souhaitez faire partager votre expérience des séjours à l'étranger, vous pouvez vous investir dans le Club International de votre établissement. La Fédé a également un Pôle international dont vous pouvez renforcer l'équipe.

# Fin du séjour

Vous aurez peut-être un petit « passage à vide » dans les semaines ou mois suivant votre retour, c'est tout à fait normal, le choc culturel se ressent lors d'un premier séjour seul à l'étranger mais également au retour : vous aurez changé et porterez un autre regard sur votre famille, vos amis, votre environnement.

Ne restez pas isolé, partagez votre vécu avec vos proches, rencontrez des étudiants internationaux ou des étudiants candidats au départ, cela vous aidera à vous réintégrer.



## a Informations pratiques et contacts

■ **Les guides touristiques** disponibles dans le commerce sont des sources précieuses d'informations sur l'histoire, le contexte sociopolitique et la vie quotidienne dans une région du monde donnée.

Une référence : les guides Lonely Planet [www.lonelyplanet.fr](http://www.lonelyplanet.fr)

■ **FUAJ Fédération Unie des Auberges de Jeunesse :**

12 rue Malpart – 59000 Lille – Tél. 03 20 57 08 94 – Fax. 03 20 63 98 93  
Propose des voyages à des prix intéressants, la carte FUAJ permettant l'accès aux auberges de jeunesse.

Adhésion FUAJ : 11 € par an pour les moins de 26 ans ; 16 € par an pour les plus de 26 ans. NB : les auberges de jeunesse sont accessibles à tous. Il existe un réseau d'auberges de jeunesse dans le monde entier. La FUAJ est associée à des organisations similaires et propose des guides «International Youth Hostels». [www.fuaj.org](http://www.fuaj.org)

■ **CRIJ Centre Régional Information Jeunesse :**

2 rue Nicolas Leblanc – 59800 Lille (proche de la Grand Poste, Place de la République) – Tél. 03 20 12 87 30

Une mine d'informations et de bons plans.

Email : [doc@crij-npdc.asso.fr](mailto:doc@crij-npdc.asso.fr) – site du CRIJ [www.crij-npdc.asso.fr](http://www.crij-npdc.asso.fr)

### *Quelques contacts utiles*

- **Commission franco-américaine d'échanges universitaires et culturels**  
9 rue Chardin – 75016 Paris – Mail : [doc@fulbright-france.org](mailto:doc@fulbright-france.org) –  
Web : [www.fulbright-france.org](http://www.fulbright-france.org)
- **Pour le Canada**  
37 avenue Montaigne – 75008 Paris –  
Web : [www.international.gc.ca/canada-europa/france](http://www.international.gc.ca/canada-europa/france)
- **Office Franco-Québécois pour la jeunesse**  
11 passage de l'Aqueduc – 93200 Saint-Denis – Mail : [info@ofqj.org](mailto:info@ofqj.org) –  
Web : [www.ofqj.org](http://www.ofqj.org)
- **British Council**  
9-11 rue de Constantine – 75340 Paris Cedex 7 – Mail : [education@british-council.fr](mailto:education@british-council.fr) - Web : [www.britishcouncil.org/france.htm](http://www.britishcouncil.org/france.htm)

## b Bibliographie conseillée

Etudier et travailler à l'étranger – Les dossiers ONISEP – Comment préparer votre départ **[www.onisep.fr](http://www.onisep.fr)**

Le guide du job-trotter – Dakota Editions – CIDJ – **[www.cidj.asso.fr](http://www.cidj.asso.fr)**

Les Carnets du CRIJ – Destination Europe – **[www.crij-npdc.asso.fr](http://www.crij-npdc.asso.fr)**

Plus : documentation du Service Relations Internationales de l'Université Catholique de Lille – 70 boulevard Vauban – 59000 Lille

Ouvert du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h.

Mail : [international@icl-lille.fr](mailto:international@icl-lille.fr)

## c Adresses internet utiles

### ■ Etudes à l'étranger :

- Ministère des Affaires Etrangères : **[www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)**
- Portail étudiant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche : **[www.etudiant.gouv.fr](http://www.etudiant.gouv.fr)**
- Rectorat : Délégation Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération – Bureau des Relations Internationales : **[www.ac-lille.fr](http://www.ac-lille.fr)**

### ■ Séjours en Europe :

- Etudes dans un pays européen : **[www.euroguidance-france.org/](http://www.euroguidance-france.org/)**
- Reconnaissance des diplômes dans l'Union européenne : **[www.enic-naric.net](http://www.enic-naric.net)**
- Portail sur les possibilités d'études et de formations en Europe : **[www.europa.eu/youth/news/index\\_950\\_fr.html](http://www.europa.eu/youth/news/index_950_fr.html)**
- Agence nationale Europe Education Formation en charge des programmes européens pour la France : **[www.europe-education-formation.fr/](http://www.europe-education-formation.fr/)**

### ■ Opportunités à l'étranger :

- Assistants de langue : **[www.ciep.fr](http://www.ciep.fr)**
- Annuaire des universités dans le monde : **[www.braintrack.com](http://www.braintrack.com)**
- Volontariat de Solidarité internationale (VSI) : **[www.clong-volontariat.org](http://www.clong-volontariat.org)**
- Volontariat International en Entreprise (VIE) : **[www.civiweb.com](http://www.civiweb.com)**
- Volontariat International en Administration (VIA) : **<http://www.civiweb.com/>**

## ■ Bourses et financements :

- Programme boursier Français à l'Étranger : [www.egide.asso.fr](http://www.egide.asso.fr)
- Répertoire des financements de thèses, post-docs, subventions de recherche : [www.andes.asso.fr](http://www.andes.asso.fr)

## ■ Témoignages d'étudiants

« J'ai fortement apprécié le large choix de matières disponibles, le fait de travailler avec des étudiants étrangers et de découvrir de nouvelles cultures et façons de penser. »

**Adrien, ISEN, Espagne**

« Ce que j'ai préféré, c'est rencontrer des étudiants venant du monde entier, découvrir une multitude de cultures, voyager, peaufiner mon projet professionnel, apprendre un langage, gagner en maturité et en autonomie. »

**Pierre, HEI, Royaume Uni**

« Le programme Erasmus est un programme fantastique qui aide l'étudiant à découvrir d'autres cultures, d'autres langues et de nouveaux amis, mais qui l'aide aussi à se découvrir lui-même, et ainsi à former son futur projet professionnel. »

**Tiphaine, FLSH, Italie**

« L'esprit Erasmus ! Tous les Erasmus sont très solidaires entre eux, ça permet de faire beaucoup de rencontres, de découvrir de nouvelles cultures, et d'acquérir beaucoup d'aisance, d'assurance et de maturité. De plus, cela permet d'élargir notre carnet d'adresses dans toute l'Europe, et même dans quelques autres parties du monde. »

**Olivier, FLSEG, Finlande**

« Je retiendrai l'aspect international. Parler une autre langue, rencontrer d'autres cultures, se faire des nouveaux amis, agrandir son réseau, vivre seul, affronter le monde par soi-même. »

**Romain, IESEG, Royaume Uni**

« Mon meilleur souvenir ? L'esprit européen que j'ai découvert à Athènes, une communauté multiculturelle avec laquelle j'ai pu avoir cette expérience humaine fantastique ! L'enseignement personnel que j'en ai tiré en étant plus indépendante et plus ouverte sur le monde, sur les autres. L'opportunité de pouvoir étudier dans une grande université de Grèce et de recevoir des cours en anglais. La découverte d'une culture, d'un pays. »

**Charlotte, FLSEG, Grèce**

## Mobilité dans le cadre de programmes d'échanges : Erasmus, conventions globales, accords bilatéraux

### Préambule

L'étudiant(e) en mobilité internationale, dans le cadre d'un accord liant l'UCL ou ses établissements membres à une université à l'étranger, ci-après dénommé(e) « étudiant sortant », est considéré(e) par l'université d'accueil comme un(e) invité(e), et il/elle doit par conséquent se conformer aux attentes de la dite université.

L'étudiant sortant porte à l'étranger l'image institutionnelle de son établissement, et plus largement, celle de l'Université Catholique de Lille. A ce titre, il doit respecter les valeurs évoquées dans la Charte de l'UCL.

### Droits

L'étudiant sortant, est en droit :

- d'attendre que les établissements d'origine et d'accueil signent avec lui un contrat d'études détaillant les cours qu'il devra suivre à l'étranger et précisant les crédits qu'il devra obtenir ;
- d'être reçu et accompagné par l'université d'accueil ;
- de recevoir un relevé de notes pour les cours suivis, délivré officiellement par l'établissement d'accueil, au terme de sa période d'études à l'étranger. Ce relevé mentionnera ses résultats : notes et crédits obtenus ;
- d'obtenir la pleine reconnaissance de son université d'origine pour les cours suivis et évalués au cours de son séjour, conformément au contrat d'études et sous réserve de validation des crédits nécessaires ;
- de conserver, pendant son séjour à l'étranger, la bourse ou le prêt étudiant de son pays d'origine.

### Devoirs

Il est attendu de l'étudiant sortant un comportement se conformant strictement :

- aux règles de vie du pays d'accueil concernant
  - le respect des mœurs, des coutumes locales, de la culture, des religions
  - la tenue vestimentaire
  - le comportement en public
  - les règles alimentaires, la consommation d'alcool, de tabac... ;
- à la loi du pays ;
- au règlement intérieur de l'établissement et du campus d'accueil ;
- aux exigences académiques de l'établissement d'accueil ;
- au règlement intérieur de son établissement d'origine, membre de l'UCL ;
- aux exigences académiques de son établissement d'origine, membre de l'UCL.

## Recommandations pratiques

L'étudiant sortant est tenu de prendre connaissance des conseils pratiques listés en annexe (Passeport pour le Monde) et de consulter le site web de l'UCL, partie dédiée aux mobilités internationales ([www.univ-catholille.fr](http://www.univ-catholille.fr) / international / aides au départ / conseils pratiques et contacts).

## Sanctions

En cas de non respect des devoirs listés dans la présente charte et/ou des recommandations pratiques, l'étudiant sortant s'expose à des sanctions académiques et/ou disciplinaires, voire pénales, de la part de l'établissement d'accueil, de son établissement d'origine et/ou, le cas échéant, de la justice en vigueur dans le pays d'accueil.

Je, soussigné (NOM) .....

(Prénom).....,

étudiant à (Etablissement) .....

reconnais avoir pris connaissance de la CHARTE DE L'ETUDIANT EN MOBILITE INTERNATIONALE dans son intégralité, et m'engage à la respecter.

### Signature de l'Etudiant :

Lu et approuvé le.....,

à .....

*Signature de l'Etudiant*

### Signatures des parents/tuteurs légaux :

Lu et approuvé le.....,

à .....

*Signature des parents*

### Signature du responsable académique pour l'année 2010-2011 :

Lu et approuvé le.....,

à .....

*Nom et signature du responsable*

# Charte de l'Université

L'Université Catholique de Lille fédère des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et un Groupe Hospitalier ; leur existence est fondée sur la proposition des valeurs humaines et chrétiennes qui les animent depuis l'origine. Les membres de la Fédération mettent la personne humaine au centre de toutes leurs préoccupations. Se référant au message de l'Évangile, ils affirment le caractère unique de chaque personne, qui est appelée à être debout, libre, responsable et solidaire, dans ses dimensions physiques, intellectuelles, affectives et spirituelles. Dans l'espérance, ils croient à la capacité de progrès de toute personne comme de toute société, et ils refusent la fatalité de l'échec et de l'exclusion.

Ces valeurs sous-tendent une triple mission :

1. Mettre en œuvre des formations scientifiques, techniques, professionnelles et favoriser l'acquisition, par les étudiants ou les stagiaires, d'une compétence mise au service du progrès de chaque homme.
2. Développer une recherche fondamentale et une recherche appliquée, amenées au meilleur niveau, qui garantissent l'excellence des formations proposées, tout en se préoccupant des conséquences humaines et sociales des découvertes.
3. Être un lieu de rencontre et d'ouverture, un lieu d'interdisciplinarité et d'interpellation de la Société pour que tout homme, à chaque étape de sa vie, puisse trouver les chemins de sa liberté au service du développement et de la solidarité, comme de la Cité et des Communautés Chrétiennes.

Quelle que soit leur adhésion à la foi qui en est l'inspiratrice, les personnels et administrateurs s'engagent à poursuivre ces finalités, en veillant chaque jour à favoriser un climat d'écoute et d'accueil au sein de leurs établissements.

*Textes de référence :*      *Les Universités Catholiques  
Constitution apostolique  
Ex Corde Ecclesiae 15 Août 1990  
promulguée par Jean-Paul II*

*Université et Liberté  
l'Université Catholique dans la Société  
et dans l'Église  
FIUC 1985*

*Texte approuvé à l'unanimité par le Conseil Supérieur du 21 mai 1997, par le Conseil de la Fédération du 23 mai 1997.*

**Contact :**  
**Service Relations Internationales**  
**Université Catholique de Lille**

Tél. 03 20 15 96 88 – FAX 03 20 15 96 89

Adresse de visite : 70 boulevard Vauban 59000 LILLE

E-mail : [international@icl-lille.fr](mailto:international@icl-lille.fr)

Site web : [www.univ-catholille.fr](http://www.univ-catholille.fr)

Rubrique «International»

« Passeport pour le monde »,  
conçu et rédigé par le Service Relations Internationales  
et Faustine Duriez, stagiaire ISTC  
Guide réalisé avec le soutien financier de l'Union Européenne,  
dans le cadre du programme EFTLV Erasmus.

Maquette et suivi réalisation : Fabienne Cuvelier, repro UCL  
Imprimerie : Nord'Imprim

Document non contractuel – 1<sup>ère</sup> édition, mars 2010